

LA MAISON-DIEU

N° 222

AUTORITÉ DE LA LITURGIE

SOMMAIRE

François MARTY	L'autorité du corps. Rite et règle	7-21
Jean-Louis SOULETIE	L'autorité du geste	23-36
Geoffroy WAINWRIGHT	La règle liturgique est-elle uni- verselle ? Échanges entre les Églises	37-60
Paul DE CLERCK	<i>Lex orandi, lex credendi.</i> Un principe heuristique	61-78
Jean-Yves HAMELINE	De l'usage de l'adjectif « litur- gique », ou les éléments d'une grammaire de l'assentiment culturel	79-106
Daniel HAMELINE	Prescrire ce qu'il faut faire aujourd'hui.....	107-130
Pierre JOUNEL	Dom Antoine Dumas. 1915-1999	131-140
<i>Note de lecture</i>	L'édition <i>princeps</i> du Bréviaire et du Missel romains, par Jean Évenou	141-150
<i>Recensions</i>	151-159

LA MAISON-DIEU

N° 222

AUTORITÉ DE LA LITURGIE

SOMMAIRE

Comité de rédaction :

7-21	L'autorité du corps Rite et liturgie Pierre Faure, directeur adjoint	François MARTY
23-36	L'autorité du geste Philippe Guenard	Jean-Louis SOULIERE
37-60	La liturgie est-elle uni- verselle ? Échanges entre les Églises. Notions de base Guillaume Charrier	Geoffroy WAINWRIGHT
61-78	Un principe heuristique Paul DE CLERCK	Paul DE CLERCK
79-106	De l'usage de l'adjectif « litur- gique », ou les éléments d'une grammaire de l'assentiment cultural	Jean-Yves HAMELINE
107-130	Prescrire ce qu'il faut faire aujourd'hui	Daniel HAMELINE

Paul DE CLERCK, directeur de l'Institut Supérieur de Liturgie,
Paris ♦ Jean ÉVENOU, ancien collaborateur de la Congrégation
pour le Culte divin, Rome ♦ Daniel HAMELINE, professeur
à l'Université de Caen ♦ Jean-Yves HAMELINE, profes-
seur à l'Institut Catholique de Paris ♦ Pierre JOUET,
professeur honoraire à l'Institut Catholique de Paris ♦ François
MARTY, professeur au Collège Sévres, Paris ♦
L'Édition princeps du Breviaire
et du Missel romains
par Jean ÉVENOU

141-150
151-160
161-170
171-180
181-190
191-200
201-210
211-220
221-230

LIMINAIRE

IL EST DÉJÀ LOIN, le temps où le terme liturgie était confondu avec celui de rubriques, et où elle était minutieusement réglée par ces prescriptions indiquant au prêtre comment il devait accomplir les rites sacrés. Depuis un siècle, on est passé progressivement à des « Notes doctrinales et pastorales » et à des indications qui sont d'une autre nature ; elles ne prescrivent plus des comportements, elles décrivent un programme à réaliser.

On constate aujourd'hui que beaucoup n'ont pas encore intégré cette nouveauté. Certains restent fixés à la règle, ne percevant pas suffisamment qu'elle a pour but de réguler une action commune, de donner lieu à une célébration, de permettre l'entrée dans le mystère. D'autres pensent avoir compris que la nouveauté consiste précisément en ce qu'il n'y ait plus de règle. Sans le vouloir, ils instaurent alors celle de l'usage ; sans le savoir, ils se trouvent prisonniers de leurs habitudes, jusqu'en leurs intonations.

Ce cahier de La Maison-Dieu voudrait surmonter cette difficulté, en offrant aux lecteurs une réflexion sur l'autorité de la liturgie. De quel ordre est-elle ? Qui l'édicte ? Où la trouve-t-on ? La liturgie est considérée ici comme un processus complexe. Destinée à être un instituant de l'identité chrétienne, elle

est elle-même instituée. Ce trait ne tient pas à un ensemble de rubriques ; il provient du fait que la liturgie est un héritage, une Tradition, et un rituel qui demande le consentement intérieur. L'objectif de ce numéro est de faire découvrir l'autorité interne de la liturgie, ou la règle du jeu que les chrétiens sont conviés à jouer ensemble, à l'invitation de leur Seigneur.

*Les contributions qui suivent sont de divers ordres. F. Marty propose d'abord un article d'anthropologie générale, montrant qu'il n'y a pas de corps social sans autorité ni de rite sans règle ; intelligemment, il l'articule à la parole. Passant au registre liturgico-théologique, J.-L. Souletie décrit les gestes qui structurent l'identité du corps. G. Wainwright, pasteur méthodiste très introduit dans les milieux œcuméniques, s'interroge sur la tension entre l'universalité du rite et sa nécessaire inculturation. Dans un mouvement d'humeur, P. De Clerck réagit à l'égard de l'usage banal de l'adage *lex orandi, lex credendi*, pour mettre en relief la force heuristique que recèle sa signification originelle, qui déterminait la règle de la vraie foi. J.-Y. Hameline décrit avec érudition l'évolution de sens de l'adjectif liturgique, qui passe de la prescription statutaire à une signification programmatique. Le lecteur est invité à ne pas manquer le dernier article de cet ensemble, qui en fera réfléchir plus d'un ; D. Hameline propose, en effet, à titre d'hypothèse, de comparer les évolutions de la prescription liturgique à celles de l'organisation scientifique du travail.*

Dans sa note de lecture, J. Évenou signale les services que peuvent rendre les récentes publications de l'édition princeps de plusieurs livres liturgiques. Enfin, Mgr P. Jounel trace le portrait de son collègue et ami dom A. Dumas, décédé à la fin de l'an dernier. Une prochaine livraison contiendra un article sur la carrière de Mgr Martimort.